En opposant son veto au Congrès, Bush officialise le recours par la CIA à la torture

mardi 11 mars 2008, par ROUSSET Pierre (Date de rédaction antérieure : 11 mars 2008).

La torture toujours. L'ignoble, de pire en pire. Après le général Assaresses et la publication de ses mémoires d'Algérie française, le président Bush vient ainsi d'opposer son veto à une loi, adoptée fin février par le Congrès étatsunien. Une loi qui interdisait le recours à des méthodes *« poussées »* d'interrogatoire des *« combattants ennemis illégaux »* [1]. En cause notamment *le waterboarding*, aussi appelé le le supplice de la baignoire ou le simulacre de noyade ; à savoir l'une des forme les plus répandues de torture. George Bush veut par son veto *« assurer aux responsables de [ses] services de renseignement qu'ils disposent de tous les moyens nécessaires »* pour combattre *« les terroristes »*. Voilà une notion fort particulière du Bien en lutte contre le Mal qu'incarne notre religieux président.

Belle morale présidentielle ! Mais l'ironie ne doit pas faire oublier la gravité des faits : le chef d'Etat en exercice de l'une des plus grandes « démocraties » du monde rejette une décision votée par la représentation parlementaire sur une question de principe aussi essentielle ! Il donne ouvertement à la CIA l'ordre de violer les droits humains les plus fondamentaux. Pour reprendre le propos de Jennifer Daskal, d'Human Rights Watch, *« le président Bush restera dans l'histoire comme le président de la torture »*.

Comment rester passif devant une telle situation ? Les médias internationaux vont-ils mener campagne ? Sarkozy va-t-il dénoncer son ami américain ? L'Union européenne va-t-elle se mobiliser contre son allié ? On espère que oui, on craint que non.

Note

1. Voir l'article de Sylvain Cypel dans *Le Monde* daté du 11 mars 2008, reproduit sur ESSF : Le président Bush refuse d'interdire la torture du « waterboarding »